

DAJI/2019/Décision/Tarifs/08

Décision portant approbation du tarif d'inscription au colloque «Les idées reçues sur l'éducation, la formation et l'accompagnement professionnels»

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Education,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

DECIDE

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque «Les idées reçues sur l'éducation, la formation et l'accompagnement professionnels» organisé par la Faculté des Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (ALLSH).

Ce colloque aura lieu le 14 mars 2019 sur le campus Saint-Charles.

Les tarifs d'inscription s'élèvent à :

- Plein tarif : 20,83 euros HT
- Tarif réduit (étudiants) sur justificatif : 12,50 euros HT
- Gratuité pour les intervenants et les organisateurs

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, 10 février 2019

Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

